



SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 30 MARS 2017

2017-21 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 30 mars, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 23 mars 2017, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 21
Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson,
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul (excusé)
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Délégués suppléants présents

Monsieur Patrick MORICEAU, délégué du collège électoral de Grandlieu

Secrétaire de séance : Philippe MENUT

Affichage le 31 mars 2017

2017-21 INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

Vu l'instruction codificatrice M4,

Vu la délibération 2016-33 du 07/07/2016 portant l'ouverture de l'AP/CP n°2016-01-01

Par délibération n°2016-33 du 7 juillet 2016, le Comité a voté, pour l'opération de déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, une autorisation de programme (AP) et Crédits de Paiements (CP)

Afin de tenir compte de l'avancement et de certaines modifications de l'opération, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

| Exercice | CP 2016 | CP 2017 | Total |
|--------------------------------|---------------|------------------|---------------|
| Crédits de paiement | 78 994.84€ HT | 2 021 005.16€ HT | 2 100 000€ HT |
| Recettes | | | |
| - Subventions budget principal | 298 000€ HT | 860 300€ HT | 1 158 300€ HT |
| - Subventions ADEME | 0€ HT | 941 700€ HT | 941 700€ HT |

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De modifier l'AP/CP n°2016 -01 -01 comme ci-dessus
- D'autoriser le Président à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017 indiqués ci-dessus.

Le Président,
Bernard Charpentier

